

Objet : Inscription au service enfance et au portail de réservation « iNoé »

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) au service enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs) pour la rentrée 2025/2026 : le présent courrier vous indique la marche à suivre.

- Il faudra dans un premier temps vous connecter à l'espace famille depuis le site de la Mairie (domancy.fr) ou depuis l'adresse URL suivante : <https://espacefamille.aiga.fr/11700172>
- Il vous sera demandé de créer un compte (**pensez à vous munir de votre numéro d'allocataire, attention il faudra renseigner celui-ci sans la lettre, uniquement les chiffres.**)
- Après la création de votre compte, un lien de connexion vous sera envoyé sur votre boîte mail (sur l'adresse email que vous avez renseigné lors de la création de votre compte), il faudra cliquer dessus et créer votre mot de passe. (8 caractères minimum, un chiffre, une lettre et une minuscule obligatoirement).
- Laissez-vous guider et connectez-vous à votre compte.
- Une fois sur votre espace famille, vous devez ajouter vos enfants et les personnes autorisées à récupérer votre/vos enfant(s) (père, mère, grands-parents ...) depuis l'onglet en bas à gauche « **ajouter une personne** ».
- Dans l'onglet « mes documents/Documents-Informations » en bas à droite (en orange) vous trouverez :
 - o la fiche de renseignements 2025/2026 (à remplir)
 - o les tarifs
 - o le règlement de fonctionnement
 - o le mandat de prélèvement (à remplir si adhésion au prélèvement automatique)
- Dans l'onglet « mes documents à envoyer », les documents suivants doivent être déposés (scan ou photo) avant le 11/07/25 :
 - o Les vaccins de votre/vos enfants à jour
 - o L'attestation d'assurance scolaire 2025/2026
 - o La fiche de renseignements 2025/2026
 - o Le RIB et mandat de prélèvement (si adhésion au prélèvement automatique)



Si les trois premiers documents ne sont pas transmis via l'espace famille (par scan ou photo lisible), vous ne pourrez pas inscrire votre/ vos enfant(s) sur les activités.

- Ces documents seront validés par le service enfance durant les horaires d'ouverture.
- Après validation des documents, vous pourrez vous connecter à votre espace famille pour inscrire votre/vos enfants aux différentes activités (restauration, périscolaire et centre de loisirs).

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, chers parents, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur le Maire,
Serge REVENAZ

